

répèterai à mon dernier soupir.

Je demande, je veux, mon cher directeur, que ces lignes soient intégralement insérées dans votre plus prochain numéro. Je l'exige et j'en prends toute la responsabilité sur moi seul. Si, après cela, je ne puis plus reparaitre à Laval, je demanderai très-humblement au Très-Saint Père la permission de mourir à Rome.

Adieu, mon cher monsieur Descars. Puisse cet écrit avoir tout le retentissement possible dans mon diocèse. Pour le dehors, je ne m'en occupe point ni n'en ai aucun besoin.

Adieu ! tout en Dieu et pour toujours.

† Casimir-Alexis, Evêque de Laval.

A Monsieur l'écrivain du "Journal de Québec"

Monsieur,

Il y a longtemps que nous échangeons des paroles, et malheureusement il y a longtemps aussi que nous n'en sommes plus aux compliments. Je sais que vous direz toujours que c'est ma faute. Cependant, si vous vouliez bien me relire, revoir surtout les premiers écrits où je vous ai combattu à propos de l'infailibilité, vous seriez forcé d'avouer que je n'ai touché qu'à la seule question dogmatique, et que je me suis fait un devoir d'écarter tout ce qui de près ou de loin pouvait blesser votre personne. Vous n'avez pas paru le comprendre dans le temps, Monsieur, et vous vous êtes rué sur moi bien plutôt en *vieil athlète* qu'en *vieil ami*. Vous ne m'avez pas ménagé les gros mots, les insinuations perfides, les fausses imputations, voire même les outrages.

Si l'on croyait ce que vous avez débité sur mon compte, car vous avez vite mis de côté la question dogmatique, origine du débat entre nous, pour en venir aux personnalités les plus injurieuses, je serais un prêtre scandaleux et je mériterais de porter le poids de l'indignation publique. Ma conscience me dit pourtant, et tous ceux qui me connaissent peuvent certifier que rien dans ma conduite, soit privée, soit publique, ne vous autorisait à vouloir me perdre de réputation. Je vous ai contredit, Monsieur, il est vrai ; mais, ne saurait-on le faire sans que le cas fut pendable ? Par vos étranges procédés, vous m'avez constamment refusé un droit que vous êtes forcé de reconnaître aujourd'hui, celui de discuter vos écrits.

Il ne vous a pas suffi de tenter de me flétrir ; vous avez de plus odieusement calomnié tous les dignes prêtres du Collège de Ste. Anne, en informant votre public que des *divisions scandaleuses* régnaient parmi eux. Et quand on songe que c'est une simple divergence d'opinion, fort insignifiante au fond, qui a servi de point de départ à une aussi grave accusation, on n'en revient pas. Aujourd'hui, vous croyez devoir adoucir un peu vos expressions ; vous ne parlez plus que de *tiraillements* dont je suis toujours, paraît-il, la cause principale. Permettez-moi de vous dire, Monsieur, que vous êtes fort injuste en tout cela. Vous allez même jusqu'à évoquer des *tiraillements* passés, dont je ne contesterai pas l'existence, dites-vous. Je n'ai rien à voir à ces tiraillements, et vous voudrez bien interroger sur ce chapitre d'autres que moi, puisqu'alors je n'étais pas à Ste. Anne.

Quant aux prétendus *tiraillements* actuels, que vous finissez par reconnaître comme étant bien peu de chose, était-il nécessaire, était-il même chrétien d'en informer le public et de les représenter sous les couleurs les plus sombres en même temps que les plus fausses ? Vous, Monsieur, qui avez passé la majeure partie de votre existence au sein des assemblées délibérantes, pouvez-vous donc trouver extraordinaire et scandaleux que les avis soient différents dans un comité de rédaction ?

Dans vos comités de la Chambre, êtes-vous toujours tous du même avis, et n'admettez-vous pas, quand les sentiments sont partagés, que ceux de la majorité l'emportent sur ceux de la minorité ? Je vous ferai encore une autre considération. Si voir deux prêtres différer d'opinion sur un point vous scandalise, veuillez vous rappeler que Mgr. d'Orléans, faisant à la grande majorité du Concile la triste opposition que l'on sait, ne cessa pas de vous édifier.

Toujours à propos de ces *tiraillements*, vous écrivez la phrase suivante : " Pourquoi, dans le Conseil d'agriculture, a-t-on reproché à M. Pilote d'avoir signé de son nom des documents, lorsqu'il se disait en désaccord avec les sentiments qui y étaient exprimés ? " Ici, Monsieur, je ne vous comprends pas, et je suis prié par plus d'un confrère de vous demander des explications là-dessus, M. l'abbé Pilote niant formellement ce que vous avancez.

Vous soutenez toujours, Monsieur, malgré les preuves qui ont été données, que la rédaction de la *Gazette* et le Collège ne font qu'un. La raison que vous faites valoir, c'est que " les membres du comité de rédaction se composent du personnel du Collège. " Souffrez que je vous dise que vous faites erreur ici. Sur douze prêtres, composant le personnel du Collège, quatre seulement font partie du comité de rédaction, et encore ces quatre ne sont-ils pas tous de la corporation.

Je vous dirai maintenant un mot, Monsieur, de ces expressions mal sonnantes, emportées, violentes, etc., que vous me reprochez. Je crois m'apercevoir que vous êtes fort sensible en tout ce qui vous concerne, et que vous n'y regardez pas d'aussi près quand il s'agit de votre prochain. Je ne dissimulerai pas que je vous ai dit des choses passablement dures. Mais aussi, Monsieur, veuillez donc me donner les raisons pour lesquelles vous vous êtes mis dans le cas de les mériter. Pratiquant à mon égard ce que vous avez pratiqué à l'égard d'une foule d'autres, depuis que vous maniez la plume, et ce dont vous ne vous êtes jamais corrigé, quoi qu'on vous ait dit, vous avez ramassé toutes vos forces pour me salir. Or, sachez, Monsieur, que ma réputation vaut la vôtre et que je dois la défendre, en montrant ce que vous êtes, c'est-à-dire en vous sacrifiant, si vous m'attaquez injustement. J'ai été bien loin cependant d'user de toutes les armes que j'avais en main pour vous combattre, et dont j'aurais pu me servir légitimement. Je n'ai considéré que les attitudes que vous avez prises en ma présence ; j'ai dit ce qu'elles étaient, je les ai appelées par leur nom. J'ai aussi qualifié certains propos que vous m'avez tenus, et vous n'avez pas à vous plaindre si les qualifications sont justes. Pour ne citer que les plus innocents d'entre ces propos, ne m'avez-vous pas constamment répété que moi, prêtre, je ne devais pas m'occuper de questions théologiques, parce que je n'y entendais rien, et que mon fait était de parler engrais, fumier, bergerie, poulailler et porcherie. Vous accompagniez ces dires de beaux dédains, et vous vous proclamiez sévère, mais juste à mon endroit. Ainsi donc, ce n'est pas ma faute, mais la vôtre, si je vous ai déplu par mes paroles. Votre position sociale, comme la bonne éducation, exigeaient que vous fussiez plus réservé ; vous ne l'avez pas été et vous en avez subi les justes conséquences.

Il ne vous sied donc pas, Monsieur, de poser maintenant en victime comme vous faites, de feindre le persécuté. Après avoir épuisé contre moi tous les moyens illicites d'attaque et de défense, mauvaise foi et malhonnêteté, pardonnez-moi ce franc parler, vous croyez faire passer l'éponge sur vos actes en prenant pour le quart d'heure des allures plus modérées. Vous ne remédiez guère au mal par là. Il eut fallu être modéré dès le principe.

Vous invoquez souvent les bienséances sociales que je ne respecte pas, dites-vous. Or, veuillez vous rappeler, Monsieur,